

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2202

9 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Arli Transports S.à r.l.</b> .....	<b>105677</b>	<b>Immeo Valore 6 S. à r.l.</b> .....	<b>105654</b>
<b>Bati Joints S.à r.l.</b> .....	<b>105675</b>	<b>Immobilia</b> .....	<b>105659</b>
<b>Computer Business Center S.A.</b> .....	<b>105679</b>	<b>Immobilière de Gestion Financière S.A.</b> .....	
<b>FS TM II S.à r.l.</b> .....	<b>105694</b>	.....	<b>105657</b>
<b>Geres Investment IV, S.à r.l.</b> .....	<b>105681</b>	<b>Immobilière Royale</b> .....	<b>105658</b>
<b>Greif Luxembourg Finance S.C.A.</b> .....	<b>105691</b>	<b>Immfotfirst S.A.</b> .....	<b>105658</b>
<b>Greif Nevada Holdings Inc, SCS</b> .....	<b>105691</b>	<b>Immofonds S.à r.l.</b> .....	<b>105659</b>
<b>Hair Luxe S.à r.l.</b> .....	<b>105650</b>	<b>Immo LEB 2009 S.à r.l.</b> .....	<b>105654</b>
<b>HAPY.LUX s.à r.l.</b> .....	<b>105650</b>	<b>Immo MC</b> .....	<b>105657</b>
<b>Hattrick Lux No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>105656</b>	<b>Immo MC</b> .....	<b>105659</b>
<b>HDF Group International S.A.</b> .....	<b>105651</b>	<b>Indaz S.A.</b> .....	<b>105684</b>
<b>HedgePeak SICAV-SIF, SCA</b> .....	<b>105656</b>	<b>InPro II Licensing S.à r.l.</b> .....	<b>105655</b>
<b>Heimdall Sàrl</b> .....	<b>105651</b>	<b>InPro Licensing S.à r.l.</b> .....	<b>105655</b>
<b>Hermes Investment Fund</b> .....	<b>105650</b>	<b>Insurance Consulting SA</b> .....	<b>105654</b>
<b>High Liquidity Investment Fund</b> .....	<b>105658</b>	<b>Interaction-Connect S.A.</b> .....	<b>105655</b>
<b>Hi-Q Labs</b> .....	<b>105650</b>	<b>Investment 23 S.A.</b> .....	<b>105659</b>
<b>Hive Group Luxembourg</b> .....	<b>105651</b>	<b>Isola Group</b> .....	<b>105656</b>
<b>HMF Investholding S.A.</b> .....	<b>105652</b>	<b>Katcon Global S.A.</b> .....	<b>105659</b>
<b>Hometrading SARL</b> .....	<b>105652</b>	<b>KMC Finance S.A.</b> .....	<b>105654</b>
<b>Hometrading SARL</b> .....	<b>105651</b>	<b>Le Caré S.A.</b> .....	<b>105665</b>
<b>Hôtel de la Gaichel</b> .....	<b>105653</b>	<b>Lol School S.A.</b> .....	<b>105653</b>
<b>HUB Industries S.A.</b> .....	<b>105652</b>	<b>L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.)</b> .....	<b>105696</b>
<b>Hurran Holding</b> .....	<b>105652</b>	<b>Mufi S.à r.l.</b> .....	<b>105660</b>
<b>Hydro Aluminium Clervaux S.A.</b> .....	<b>105650</b>	<b>Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l.</b> .....	
<b>ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>105655</b>	.....	<b>105657</b>
<b>ICG European Fund 2006, N°2 S.A.</b> .....	<b>105656</b>	<b>NELKE Caesar S.à r.l.</b> .....	<b>105666</b>
<b>ICG European Fund 2006 S.A.</b> .....	<b>105656</b>	<b>Onslow Gardens Société Civile</b> .....	<b>105651</b>
<b>ICG Minority Partners 2008 S.A.</b> .....	<b>105656</b>	<b>OXEA Holding 2 S.à r.l.</b> .....	<b>105687</b>
<b>I.C. Group S.A.</b> .....	<b>105653</b>	<b>Panattoni Lux I S.à r.l.</b> .....	<b>105652</b>
<b>ICM 2 S.A.</b> .....	<b>105657</b>	<b>Patrimonium Sicav</b> .....	<b>105674</b>
<b>Ilot St Michel Lux S.à r.l.</b> .....	<b>105653</b>	<b>PSW Immobilière S.A.</b> .....	<b>105679</b>
<b>ILP III S.C.A., SICAR</b> .....	<b>105655</b>	<b>Rasec International Holding</b> .....	<b>105658</b>
<b>Imalpa S.A.</b> .....	<b>105654</b>	<b>Topolux S.A.</b> .....	<b>105696</b>
<b>Immeo Lux Sàrl</b> .....	<b>105657</b>		
<b>Immeo Valore 4 S. à r.l.</b> .....	<b>105653</b>		

105650

**Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.228.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013098985/11.

(130120759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Hi-Q Labs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 129.298.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Steil.

Référence de publication: 2013098986/11.

(130120752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 147.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098989/10.

(130120417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**HAPY.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 170.117.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098990/9.

(130120032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 100.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, les rapports du Réviseur d'entreprises et du Conseil d'Administration y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 juillet 2013.

Pour HYDRO ALUINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme  
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013099007/13.

(130120656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

105651

**HDF Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 153.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013098992/10.

(130120314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Heimdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.117.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013098995/9.

(130120037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Hive Group Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 160.662.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013098998/9.

(130120783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Hometrading SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.  
R.C.S. Luxembourg B 154.745.

La société prend acte du changement d'adresse personnelle de Monsieur Cédric Vanhaelen, associé et gérant de la société, demeurant à Rue de Gedinne, N° 22 B-6920 WELLIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 juin 2013.

Cédric VANHAELEN.

Référence de publication: 2013099000/11.

(130119839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Onslow Gardens Société Civile, Société Civile.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg E 4.551.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 juillet 2013:

1. que la démission de Wim Rits en tant que Gérant est acceptée avec effet au 15 juillet 2013;
2. que Roberto Seddio avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 15 juillet et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099249/15.

(130119604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

105652

**Panattoni Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.841.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Panattoni Lux I Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013099266/15.

(130120090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**HMF Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.017.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098999/9.

(130120069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013099006/11.

(130120679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Hometrading SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 154.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099001/9.

(130119909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**HUB Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HUB INDUSTRIES S.A.*

Référence de publication: 2013099005/10.

(130120306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

105653

**Hôtel de la Gaichel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Gaichel,  
R.C.S. Luxembourg B 21.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099002/9.

(130120274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**I.C. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 90.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099010/9.

(130119656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Ilot St Michel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 137.848.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013099013/10.

(130120414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immeo Valore 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013099014/10.

(130120836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Lol School S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 61.600,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 167.384.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juillet 2013*

L'an deux mille treize (2013), le 08 juillet, à 08.00 heures, les actionnaires de la société anonyme LOL SCHOOL S.A. sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg au siège social L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich et ont adopté à l'unanimité la résolution suivante

- L'assemblée générale décide de nommer en tant que deuxième administrateur délégué Madame KLEIN Myriam, employé privé, demeurant à L-3620 Kayl, 42b, rue Notre Dame et ce à partir d'aujourd'hui. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099140/16.

(130120771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

105654

**KMC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013099103/14.

(130119851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Immo LEB 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3242 Bettembourg, 5, rue Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 145.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099016/9.

(130120044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Immeo Valore 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013099015/10.

(130120835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Insurance Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.  
R.C.S. Luxembourg B 152.391.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013099020/11.

(130120264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Imalpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 32.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099039/10.

(130120538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

105655

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099038/11.

(130120433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**InPro II Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 90.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour InPro II Licensing S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013099023/11.

(130119828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 90.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour InPro Licensing S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013099025/11.

(130119732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.705.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013099028/9.

(130120802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Interaction-Connect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 68.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013099054/12.

(130119806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**HedgePeak SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 159.230.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013098984/12.

(130120867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Isola Group, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hattrick Lux No. 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099026/9.

(130120509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013099030/11.

(130120320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**ICG European Fund 2006, N°2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.429.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG EUROPEAN FUND 2006 No2 S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013099031/11.

(130120318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.971.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG Minority Partners 2008 S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013099033/11.

(130120399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

105657

**ICM 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099034/9.

(130120334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immeo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.208.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013099040/10.

(130120837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immo MC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 56.998.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013099041/11.

(130120712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immobilière de Gestion Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 27.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099045/9.

(130120566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 152.419.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mars 2013*

*Première et unique résolution:*

L'assemblée décide de révoquer Madame Monti Antonella, née à Milan (I), le 28 novembre 1945, demeurant à L-1634 Luxembourg, 16, rue Godchaux comme gérante administrative.

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique Monsieur DEHOTTAY Georges, demeurant à avenue de Thouars 9 B-4280 Hannut, né le 22 décembre 1950 à Louvain (B).

Luxembourg, le 7 mars 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013099227/15.

(130120832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 148.418.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098987/11.

(130119623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immobilière Royale, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099046/9.

(130120570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Immobfirst S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9351 Bastendorf, 15A, Am Eck.  
R.C.S. Luxembourg B 86.075.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 septembre 2012.*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 3 septembre 2012 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Blanchart, 46, Chaussée de Forest B-1060 Bruxelles est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l, 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013099047/17.

(130120720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Rasec International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 juillet 2013*

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Jean LEVY, né le 20 mars 1950 à Safi (Maroc), demeurant 6/8 rue Goethe à 75116 Paris (France), Monsieur Sébastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à 37, rue d'Anvers 1130 Luxembourg (Luxembourg) et Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à 37, rue d'Anvers 1130 Luxembourg (Luxembourg) en tant qu'administrateurs de la Société en remplacement de Madame Anne MILLARD, Monsieur Laurent GODINEAU et Monsieur Pierre KONAREFF, démissionnaires, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099328/17.

(130120630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

105659

**Immo MC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 56.998.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013099042/11.

(130120713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Immobilia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.  
R.C.S. Luxembourg B 12.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIA*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013099044/11.

(130120112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Immfonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.  
R.C.S. Luxembourg B 22.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMFOFONDS S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013099048/11.

(130120102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Katcon Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.  
R.C.S. Luxembourg B 143.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013099080/11.

(130120735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Investment 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 59.633.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Federigo Cannizzaro di Belmontino.

Référence de publication: 2013099064/10.

(130119984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Mufi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 178.718.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunten Juli,  
vor uns, dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

DAJOJACHRI S.C.I., eine société civile immobilière luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines, gegründet vom unterzeichnenden Notar, am 5. Juni 2013, noch nicht beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) eingetragen (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Frau Martine ZELLINGER, privat Angestellte, geschäftsansässig in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains,

gemäß einer Vollmacht vom 21. Juni 2013, ausgestellt in Seefeld.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen will:

**A. Name - Zweck - Dauer - Sitz**

**Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Mufi S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

**Art. 2. Zweck der Gesellschaft.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.4 Ein weiterer Gesellschaftszweck ist der Erwerb und Verkauf von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, Förderung, Verkauf oder Verwaltung von Immobilien ist.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie solche, welche das geistige Eigentum oder im Zusammenhang mit Grundeigentum vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

**Art. 3. Dauer.**

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird.

**Art. 4. Sitz.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Bertrange, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsraats verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsraats im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Geschäftsführungsraat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine

Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## B. Gesellschaftskapital - Anteile

### Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

### Art. 6. Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit dem gleichen Nennwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

### Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden.

## C. Entscheidungen der Gesellschafter

### Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung der Gesellschafter ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Zahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der ausformulierten vorgeschlagenen Beschlüsse und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften von Abschnitt XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

**Art. 9. Gesellschafterversammlung der Gesellschafter.** Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

### Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Regelungen oder dieser Satzung, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte

des Gesellschaftskapitals innehaben. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

**Art. 11. Änderung der Nationalität.** Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

**Art. 12. Änderung der Satzung.** Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

#### D. Geschäftsführung

##### **Art. 13. Befugnisse des Einzelgeschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.**

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Geschäftsführungsrat.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat“ als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

13.3 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

##### **Art. 14. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.**

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gewählt oder abberufen werden.

##### **Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.**

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

##### **Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats.**

16.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung eines Mitglieds. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer per Post, Fax, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrats diesen zugestimmt und diese unterzeichneten.

##### **Art. 17. Durchführung von Geschäftsführungsratssitzungen.**

17.1 Der Geschäftsführungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats schriftlich, oder durch Fax, per E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welche es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören

und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme in einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung die Sitzung und wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.

17.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme.

17.7 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

#### **Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.**

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates (falls vorhanden) oder, im Falle seiner Abwesenheit, falls vorhanden, von dem Vorsitzenden pro tempore und dem Protokollführer oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates (falls vorhanden) und vom Protokollführer, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

18.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet.

**Art. 19. Geschäfte mit Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch (i) die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch (ii) die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftenbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

#### **E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft**

##### **Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.**

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennt, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

#### **F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden**

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

##### **Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.**

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahrs werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn-und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

#### **Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und Andere Kapitalreserven.**

23.1 Der Geschäftsführungsrat kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Geschäftsführungsrat vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die nach dieser Satzung oder dem Gesetzes von 1915 einer Rücklage zugeführt werden müssen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

#### **H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht**

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

##### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahrs der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

##### *Zeichnung und Zahlung*

Die einhundert (100) ausgegebenen Anteile, mit einem Nominalwert von hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), wurden wie folgt gezeichnet:

Zeichnung von allen einhundert (100) Anteilen durch die Gesellschaft „DAOJACHRI S.C.I.“, vorbenannt, zum Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-);

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht.

Nachweis für die Existenz und den Wert der oben bezeichneten Einlagen wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

##### *Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit der Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (EUR 1.000.-) geschätzt.

##### *Beschlüsse der Gesellschafter*

Der Gründer, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.  
 2. Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit, als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt: Herr Paul MUNHOWEN, privat Angestellter, geboren in Luxemburg, am

6. September 1956, wohnhaft in L-3360 Leudelange, 28A, rue de Luxembourg;

Frau Josée FISCHER, Rentnerin, geboren in Diekirch, am 7. August 1952, wohnhaft in L-3360 Leudelange, 28A, rue de Luxembourg.

##### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar hat die Komponenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Die Bevollmächtigte des Komponenten bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte des Erschienenen, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterschriebe Ausfertigung von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg in Abwesenheit von Notarin Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg.

Gezeichnet: M. ZELLINGER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 10 juillet 2013. LAC/2013/32034. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL Irène.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2013.

Référence de publication: 2013100808/288.

(130122244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Le Caré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 54.311.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de la société:

Finworldgest S.A., une société de droit panaméen, établie à Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama en vertu d'une procuration sous-seing privée donnée en date du 7 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'actionnaire, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la seule et unique actionnaire de «Le Caré S.A.», ayant son siège social 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.311, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 293, le 15 juin 1996.

II. Que les mille quatre cents (1.400) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessous.

III. L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la société «Le Caré S.A.» et de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
4. Divers

*Première résolution*

L'actionnaire, représentée comme ci-avant, dissout et met la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

Monsieur Roger CAURLA, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (G.-D. Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, est nommée liquidateur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

### Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cents euros (800.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29343. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100730/61.

(130121997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

### NELKE Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.722.

---

### STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the first day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Caesar Luxco S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 21, Boulevard Grand- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with The trade and Companies register of Luxembourg under number B 167152,

The here above appearing is represented by Ms Carla Aves Silva, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 28 June 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company

("société à responsabilité limitée"):

#### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "NELKE Caesar S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-

porarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with any Luxembourg and Foreign entity, to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares").

The holders of the Share are referred hereunder as the «Shareholders».

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the "Specific Class Shares") and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific class of shares issued by the Company and held by it (the "Specific Asset").

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the "Shares" and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares shall be further detailed.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company shall be managed by one or several managers who need not be Shareholders themselves (the "Manager(s)").

8.2 If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

8.3 The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine their number, the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

8.4 The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.5 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

#### **9. Power of the managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by the board of managers.

#### **11. Delegation and agent of the managers.**

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meetings of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary if any appointed by the board of managers.

### **Chapter IV. - General Meeting of shareholders**

#### **13. Powers of the shareholder - Votes.**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. - Business year

### 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Distribution right of shares.

15.1 Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## Chapter VI. - Liquidation

**16. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2013.

### Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash as follows:

Caesar Luxco S.à r.l. ....	12,500 Shares
Total: ....	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and one hundred Euro (EUR 1,100.-).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs Sylvie REISEN, employee, born on 1 November 1965 in Steinfort, residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay-aux-Roses on September 1, 1963 residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Etienne DROUARD, employee, born in Nancy (F) on 30 September 1967, residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, at L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Caesar Luxco S.à r.l. une société constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Luxembourg, 21, Boulevard grande Duchesse Charlotte, L-1331 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.152.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Carla Alves Silva, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "NELKE Caesar S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédictifs, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

### **4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les "Parts Sociales Spécifiques") et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à cette catégorie spécifique de parts sociales émises par la Société et détenues par la Société (les "Avoirs Spécifiques").

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques dans leur ensemble sont définis ci-après comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales seront détaillés ultérieurement.

5.5 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

### **Titre III. - Gérance**

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement Associé (les "Gérants").

8.2 Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Les Gérants seront élus par une résolution de l'Associé unique ou des Associés selon le cas, qui détermineront leur nombre, la durée de leur mandat, et resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Ils ont la faculté d'être réélus mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée des Associés.

8.4 Le Conseil Gérance élit un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Gérant nommé dans ce but parmi les autres Gérants présents à l'assemblée.

8.5 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant par une résolution des Associés titulaires d'une majorité des votes.

#### **9. Pouvoirs des gérants.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**10. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

#### **11. Sub-délégation et agent du gérant.**

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant.

12.4 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par le président du conseil de gérance et un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés le président du conseil de gérance et par un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Pouvoirs des associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

## Titre V. - Exercice social

### **14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### **15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Les solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividende sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

## Titre VI. - Liquidation

**16. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### **17. Liquidation.**

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable

**18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces comme suit:

Caesar Luxco S.à r.L. ....	12 500 Parts
Total: ....	12 500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent Euro (1.100.- EUR).

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérants pour une période indéterminée:

- Madame Sylvie REISEN, employée, née à Steinfort le 1<sup>er</sup> novembre 1965, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte at L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, né à Fontenay-aux-Roses (F) le 1<sup>er</sup> septembre 1963, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Etienne DROUARD, employé, né à Nancy (F) le 30 septembre 1967 demeurant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Aves Silva, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/3013/30850. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100840/429.

(130122416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

CAPITALATWORK FOYER GROUP, 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,  
ci-après dénommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Lydie MOULARD, demeurant professionnellement à Luxembourg, employée privée,  
en vertu d'une procuration datée du 10 juillet 2013,

laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera jointe  
au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce  
qui suit:

- Que la société «PATRIMONIUM SICAV», une société anonyme constituée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable, établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80237 ci-après dénommé «la Société», a été constituée sous la dénomination de LE FOYER, OTTAVIANI & associés PATRIMONIUM SICAV, suivant acte reçu en date du 29 janvier 2001 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 1<sup>er</sup> mars 2001.

- Que les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 27 octobre 2008 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2777 du 18 novembre 2008, cet acte contenant la refonte des statuts.

- Que le capital initial a été de cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-) divisé en cinquante et une (51) actions entièrement libérées sans valeur nominale. Que l'actionnaire unique est devenu successivement le propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la Société.

- Que l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter:

\* que par rapport au passif en relation avec la clôture de la liquidation et à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif;

\* qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique en date de ce jour;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société et;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture a été faite au mandataire de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MOULARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2013. Relation: RED/2013/1187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013100866/55.

(130122368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Bati Joints S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.698.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Fernando BRANDAO ALVES PIMENTA, entrepreneur en construction, demeurant à B-4634 Soumagne, 6, place Matéotti.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'étude et la réalisation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger de tous travaux de construction, de façadier de toiture de bâtiments privés et publics, de travaux publics, et tous travaux ou prestations connexes ou complémentaires, ainsi que toutes opérations artisanales, commerciales, financières, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés, et à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «BATI JOINTS S. à r. l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Weiswampach. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Fernando BRANDAO ALVES PIMENTA et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

105677

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9991 Weiswampach, 6, Beelerstrooss.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando BRANDAO ALVES PIMENTA.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BRANDAO ALVES PIMENTA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 juillet 2013. Relation: REM/2013/1218. Reçu soixantequinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 juillet 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013101067/106.

(130122151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Arli Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 178.734.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, 74 Avenue Victor Hugo,

A comparu:

la société SMILE2ME S.à r.l., RC N° B 167307, ayant son siège à Luxembourg L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue, ici représentée par son gérant technique Monsieur Cristian Cordella.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ARLI TRANSPORTS S.A.R.L.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet l'intermédiation de tous genres dans le but de rapprocher des partenaires, ouvrir et développer des marchés et des opérations commerciales de tous genres.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation ainsi que qu'effectuer des prises de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

105679

*Souscription et Libération*

La société SMILE2ME S.à r.l., prénommée, représentée comme ci-dessus indiqué, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Déclaration de la comparante*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;

2.- est nommé pour une durée indéterminée:

- gérant unique: Madame Patricia Silvestrini, artisan, née à Dudelange, le 19 octobre 1955, demeurant au 61, Via Nucleo Palazzo Ceccoli; Gualdo Tadino - Italie

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cordella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2013. LAC/2013/31600. Reçu soixantequinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101171/113.

(130122802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**PSW Immobilière S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Computer Business Center S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.000.

—  
L'an deux mil treize, le seize juillet.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

COMPUTER BUSINESS CENTER S.A.

avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stumper,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.000,  
constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 5 octobre  
1990, publié au Mémorial C numéro 102 de l'année 1991, page 4.851.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul JACOBY.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel SANTARINI.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Germain JUNG.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Modification de la dénomination et par conséquent modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts

3. Modification de l'objet et par conséquent modification de l'article 2 des statuts

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa, des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. premier alinéa.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «PSW Immobilière S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prend la décision de modifier l'objet social de la société et par conséquent de changer l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères le tout pour son propre compte.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

105681

Signés: J-P. JACOBY, D. SANTARINI, G. JUNG, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9303. Reçu soixante-quinze euros 75.-  
Le Receveur (signé): SANTONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101282/70.

(130123500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Geres Investment IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.666.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Geres Investment IV S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135 666 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing at Niederanven Grand Duchy of Luxembourg on December 19, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 455 of February 21, 2008.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Geres Investment III S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135 667, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen notary residing at Niederanven Grand Duchy of Luxembourg on December 19, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 455 of February 21, 2008 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - All the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at June 20, 2013 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Ewoud Boekhout, with professional address at WTC - Tower A, Level 5, Strawinskylann 521, NL - 1077 XX Amsterdam
- Robbert Van Zinnicq Bergmann, with professional address WTC - Tower A, Level 5, Strawinskylann 521, NL - 1077 XX Amsterdam;
- Gary Janaway, with professional address at 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg and;
- Paul Farmer, with professional address at 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille treize, le vingt juin,

Pardevant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Geres Investment IV S.à r.l.", ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135 666 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par

le Maître Paul Bettingen, notaire à Niederanven Grand Duché de Luxembourg Luxembourg en date du 19 Décembre 2007 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 21 février 2008, numéro 455.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Geres Investment IV S.à r.l." une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135 667 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que les 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 20 juin 2013 ci-joint en annexe A (Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

105684

*Quatrième résolution.*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Ewoud Boekhout, avec adresse professionnelle au WTC - Tower A, Level 5, Strawinskylann 521, NL - 1077 XX Amsterdam;
- Robbert Van Zinnicq Bergmann, avec adresse professionnelle au WTC - Tower A, Level 5, Strawinskylann 521, NL - 1077 XX Amsterdam;
- Gary Janaway, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg and;
- Paul Farmer, avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8335. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101441/181.

(130123473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Indaz S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.031.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.964.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting with the following appearing company Caderno Azul SGPS, S.A., a public limited liability company governed by the law of Portugal, having its registered address at Rua General Norton de Matos, 58 r/c, Cedofeita, Porto, District of Porto, Portugal (hereinafter referred to as the "Appearing Company") being the sole shareholder of Indaz S.A., a Luxembourg "société anonyme", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 176.964 (hereinafter referred to as the "Corporation"). The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary on the 26<sup>th</sup> of April 2013, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 1402 of June 13, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as scrutineer Ms. Claudine Schoellen, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) and represented by fifteen thousand five hundred (15,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") having a voting right, and fifteen thousand five hundred (15,500) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Non-Voting MRPS"), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Corporate capital increase to the extent of seven million Euro (EUR 7.000.000.-) by the issue of seven million (7.000.000) new shares, be it noted that the new shares to be issued are to be split between three million five hundred thousand (3.500.000) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and three million five hundred thousand (3.500.000) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2.- Subscription and full payment of three million five hundred thousand (3.500.000) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and three million five hundred thousand (3.500.000) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by contribution in cash for a total amount of seven million Euro (EUR 7.000.000.-); and

3.- Subsequent amendment of the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it the following reading:

" **6.1.** The Corporation's share capital is set at seven million thirty-one thousand Euro (EUR 7.031.000.-) divided into the following classes of shares:

- three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Ordinary Shares");

- three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Non-Voting MRPS");

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the ""Shares" and individually as a ""Share").

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the corporate capital to the extent of seven million Euro (EUR 7.000.000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) to seven million thirty-one thousand Euro (EUR 7.031.000.-) by the issue of seven million (7.000.000) new shares as per the following split:

- three million five hundred thousand (3.500.000) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and

- three million five hundred thousand (3.500.000) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

*Subscription - Payment*

The meeting resolved to acknowledge the subscription by the Appearing Company of all the three million five hundred thousand (3.500.000) new Ordinary Shares and all the three million five hundred thousand (3.500.000) Non-Voting MRPS, and have all of them fully paid up by a contribution in cash in the total value of seven million Euro (EUR 7.000.000.-), so that, from now on, the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decided to amend the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following reading:

" **6.1.** The Corporation's share capital is set at seven million thirty-one thousand Euro (EUR 7.031.000.-) divided into the following classes of shares:

- three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Ordinary Shares");

- three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Non-Voting MRPS");

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the ""Shares" and individually as a ""Share").

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société comparante suivante Caderno Azul SGPS, S.A., une société anonyme régie par les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua General Norton de Matos, 58 r/c, Cedofeita, Porto, District of Porto, Portugal (ci-après la «Comparante»), étant l'actionnaire unique de Indaz S.A., une société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.964 (ci-après la «Société»). La Société fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" n° 1402 du 13 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Claudine Schoellen, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appart de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-) et représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») avec droit de vote et quinze mille cinq cents (15.500) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (ci-après «MRPS Sans Droit de Vote»), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000.-) par l'émission de sept millions (7.000.000) nouvelles actions; étant noté que les nouvelles actions à émettre sont à répartir entre trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et trois millions cinq cent mille (3.500.000) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

2.- Souscription et libération intégrale de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de trois millions cinq cent mille (3.500.000) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par apport en numéraire pour un montant total de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000.-); et

3.- Modification afférente de l'article 6.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000.-), divisé en classes d'actions de la manière suivante:

- trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»);

- trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «MRPS Sans Droit de Vote»);

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme une «Action»).

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

**Première résolution**

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000.-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-) à sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000.-) par l'émission de sept millions (7.000.000) actions nouvelles, qui sont réparties comme suit:

- trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et

- trois millions cinq cent mille (3.500.000) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

*Deuxième résolution  
Souscription - Paiement*

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par la Comparante, de toutes les trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Actions Ordinaires, et de toutes les trois millions cinq cent mille (3.500.000) MRPS Sans Droit de Vote, et les libérer intégralement par un apport en numéraire pour un montant total de sept millions Euros (EUR 7.000.000.-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000.-), divisé en classes d'actions de la manière suivante:

- trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»);

- trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «MRPS Sans Droit de Vote»);

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme une «Action»)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER

Enregistré à Echternach, le 12 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101495/170.

(130122769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of July

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"OXEA Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153422,

here represented by Mrs. Linda Harroch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "OXEA Holding 2 S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 47 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178333, incorporated pursuant to a notarial deed dated June 20, 2013 whose articles of asso-

ciation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-four million seven hundred and seventy thousand four hundred euros (EUR 124,770,400.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one hundred and twenty-four million seven hundred and eighty-two thousand nine hundred euros (EUR 124,782,900.00), by the issue of one hundred and twenty-four million seven hundred and seventy thousand four hundred (124,770,400) new shares, each having a par value of one euro (EUR 1.00) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time, to be paid up by three contribution in kind representing an aggregate amount of one billion two hundred and forty-seven million six hundred and fifty-eight thousand ninety-four euros and fifty-four cents (EUR 1,247,658,094.54) consisting in the contribution of:

- a. three shares in Oxea Germany GmbH, with business address at Otto-Roelen-Straße 3, 46147 Oberhausen, Germany, with its seat at Oberhausen, Germany, a company with limited liability under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court in Duisburg, Germany under HRB 23207 ("Oxea Germany") held by OXEA Holding S.à r.l., with business address at 47, Grand Rue, L - 1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg under B 153422, and paid up by the Contribution in Kind ("Oxea Holding"): two shares (shares no. 1 and no. 3) in the nominal value of EUR 1,000.00 (in words: EUR one thousand) each and one share (share no. 2) in the nominal value of EUR 24,000.00 (in words: Euro twenty-four thousand) (together the "Contributed Shares"), assessed at the fair market value of nine hundred and sixty-one million four hundred thousand euros (EUR 961,400,000.00) and representing 100% of its outstanding capital, and
- b. an unquestioned claim due for immediate payment held by Oxea Holding against Oxea GmbH, with business address at Otto-Roelen-Straße 3, 46147 Oberhausen, Germany, with its seat at Oberhausen, Germany, a company with limited liability under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court in Duisburg, Germany under HRB 13992 ("Oxea GmbH"), assessed at the value of two hundred and fifty-six million one hundred and eighty thousand five hundred and thirteen euros and sixty-five cents (EUR 256,180,513.65) (the "Contributed Receivable I"),
- c. an unquestioned claim due for immediate payment held by OXEA Holding against Oxea Germany, assessed at the value of thirty million seventy-seven thousand five hundred and eighty euros and eighty-nine cents (EUR 30,077,580.89) (the "Contributed Receivable II"), ((i),(ii) and (iii) being collectively referred to as the "Contribution in Kind").

*Subscription / Payment*

All the one hundred and twenty-four million seven hundred and seventy thousand four hundred (124,770,400) New Shares are subscribed by Oxea Holding. The aggregate contribution of one billion two hundred and forty-seven million six hundred and fifty-eight thousand ninety-four euros and fifty-four cents (EUR 1,247,658,094.54) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) one hundred and twenty-four million seven hundred and seventy thousand four hundred euros (EUR 124,770,400.00), to the share capital of the Company and (ii) one billion one hundred and twenty-two million eight hundred and eighty-seven thousand six hundred and ninety-four euros and fifty-four cents (EUR 1,122,887,694.54) to the share premium account of the Company.

(i) The Company receives from Oxea Holding, prenamed, in payment of the subscription of ninety-six million one hundred and forty thousand (96,140,000) New Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), a contribution in kind consisting in the contribution of the Contributed Shares Oxea Holding holds in the share capital of Oxea Germany (hereinafter referred to as the "Contribution I") representing an aggregate amount of nine hundred and sixty-one million four hundred thousand euros (EUR 961,400,000.00). The value of the Contribution I as described above is equal to the value of the ninety-six million one hundred and forty thousand (96,140,000) New Shares, issued in consideration and subscribed by Oxea Holding, such New Shares being issued with an aggregate share premium amounting to eight hundred and sixty-five million two hundred and sixty thousand euros (EUR 865,260,000.00).

(ii) The Company receives from Oxea Holding, in payment of the subscription of twenty-five million six hundred and twenty thousand four hundred (25,620,400) New Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), a contribution in kind consisting in the contribution of the Contributed Receivable I Oxea Holding holds against Oxea GmbH (hereinafter referred to as the "Contribution II") representing an aggregate amount of two hundred and fifty-six million one hundred and eighty thousand five hundred and thirteen euros and sixty-five cents (EUR 256,180,513.65). The value of the Contribution II as described above is equal to the value of the of twenty-five million six hundred and twenty thousand four hundred (25,620,400) New Shares, issued in consideration and subscribed by Oxea Holding, such New Shares being issued with an aggregate share premium amounting to two hundred and thirty million five hundred and sixty thousand one hundred and thirteen euros and sixty-five cents (EUR 230,560,113.65).

(iii) The Company receives from Oxea Holding, in payment of the subscription of three million and ten thousand (3,010,000) New Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), a contribution in kind consisting in the contribution of the Contributed Receivable II Oxea Holding holds against Oxea Germany (hereinafter referred to as the

“Contribution III”) representing an aggregate amount of thirty million seventy-seven thousand five hundred and eighty euros and eighty-nine cents (EUR 30,077,580.89). The value of the Contribution III as described above is equal to the value of three million and ten thousand (3,010,000) New Shares, issued in consideration and subscribed by Oxea Holding, such New Shares being issued with an aggregate share premium amounting to twenty-nine million seven hundred and ninety-four thousand twenty euros and twenty-seven cents (EUR 29,794,020.27).

The above Contribution in Kind have been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the Contribution in Kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to Oxea Holding, prenamed.

Evidence of the transfer of the Contributed Share and the Contributed Receivable have been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

#### **“Art. 5.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred and twenty-four million seven hundred and eighty-two thousand nine hundred euros (EUR 124,782,900.00) represented by one hundred and twenty-four million seven hundred and eighty-two thousand nine hundred (124,782,900) shares of one euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status, and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- «OXEA HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Grand rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.422.

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 9 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «OXEA Holding 2 S.à.r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Grand rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.333, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») et n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent vingt-quatre millions sept cent soixante-dix mille quatre-cents euros (EUR 124.770.400,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à cent vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cents euros (EUR 124.782.900,00), par l'émission de cent vingt-quatre millions sept cent soixante-dix mille quatre-cents (124.770.400) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations que ceux qui sont prévus dans les statuts de la Société,

modifiés de temps à autre, payées par trois apports en nature représentant un montant total d'un milliard deux cent quarante-sept millions six cent cinquante-huit mille quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-quatre cents (EUR 1.247.658.094,54) consistant dans l'apport de:

a. trois (3) parts sociales d'Oxea Germany GmbH, ayant son adresse au Otto-Roelen-Straße 3, 46147 Oberhausen, Allemagne et son siège social à Oberhausen, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Duisburg, Allemagne, sous HRB 23207 («Oxea Germany») détenues par OXEA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Grand rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.422, payée par l'Apport en Nature («Oxea Holding»); deux (2) parts sociales (numéro 1 et numéro 3) ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune et une (1) part sociale (numéro 2) ayant une valeur nominale de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00) (toutes ensemble les «Actions Apportées») évaluées à la juste valeur de marché de neuf cent soixante et un millions quatre-cent mille euros (EUR 961.400.000,00) et représentant 100% de son capital social existant;

b. l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Oxea Holding envers Oxea GmbH, ayant son adresse au Otto-Roelen-Straße 3, 46147 Oberhausen, Allemagne et son siège social à Oberhausen, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Duisburg, Allemagne, sous HRB 13992 («Oxea GmbH») évaluée à la juste valeur de marché de deux cent cinquante-six millions cent quatre- vingt mille cinq cent treize euros et soixante-cinq cents (EUR 256.180.513,65) (la «Créance Apportée I»),

c. l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par OXEA HOLDING envers Oxea Germany, évaluée à la juste valeur de trente millions soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingts euros et quatre- vingt-neuf cents (EUR 30.077.580,89) (la «Créance Apportée II»),

((i), (ii) et (iii) étant collectivement désignés en tant que «Apports en Nature»).

#### *Souscription / Paiement*

L'ensemble des cent vingt-quatre millions sept cent soixante-dix mille quatre-cents (124.770.400) Nouvelles Parts Sociales est souscrit par OXEA Holding. L'apport total d'un milliard deux cent quarante-sept millions six cent cinquante-huit mille quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-quatre cents (EUR 1.247.658.094,54) relatif aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) cent vingt-quatre millions sept cent soixante-dix mille quatre-cents euros (EUR 124.770.400,00) au capital social de la Société et (ii) un milliard cent vingt-deux millions huit quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-quatre cents (EUR 1.122.887.694,54) au compte de prime d'émission de la Société.

(i) La Société reçoit d'Oxea Holding, prénommée, en paiement de la souscription de quatre-vingt-seize millions cent quarante mille (96.140.000) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), un apport en nature consistant en l'apport de la Créance Apportée qu'Oxea Holding détient dans le capital social d'Oxea GmbH (l' «Apport I») représentant un montant global de neuf cent soixante et un millions quatre-cent mille euros (EUR 961.400.000,00). La valeur de l'Apport I décrit ci-dessus équivaut à la valeur des quatre-vingt-seize millions quatre-cent mille (96.400.000) Nouvelles Parts Sociales, émises en contrepartie et souscrites par Oxea Holding, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission d'un montant de huit cent soixante-cinq millions deux cent soixante mille euros (EUR 865.260.000,00).

(ii) La Société reçoit d'Oxea Holding, en paiement de la souscription de vingt-cinq millions six cent vingt mille quatre-cents (25.620.400) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), un apport en nature consistant en l'apport d'une Créance Apportée I qu'Oxea Holding détient envers Oxea GmbH (l' «Apport II») représentant un montant global de deux cent cinquante- six millions cent quatre-vingt mille cinq cent-treize euros et soixante-cinq cents (EUR 256.180.513,65). La valeur de l'Apport II décrit ci-dessus équivaut à la valeur des vingt-cinq millions six cent vingt mille quatre-cents (25.620.400) Nouvelles Parts Sociales, émises en contrepartie et souscrites par Oxea Holding, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission d'un montant de deux cent trente millions cinq cent soixante mille cent-treize euros et soixante-cinq cents (EUR 230.560.113,65).

(iii) La Société reçoit d'Oxea Holding, en paiement de la souscription de trois millions dix mille (3.010.000) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), un apport en nature consistant en l'apport d'une Créance Apportée II qu'Oxea Holding détient envers Oxea Germany (l' «Apport III») représentant un montant global de trente millions soixante-dix-sept mille cinq cent quatre- vingts euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 30.077.580,89). La valeur de l'Apport III décrit ci-dessus équivaut à la valeur des trois millions dix mille (3.010.000) Nouvelles Parts Sociales, émises en contrepartie et souscrites par Oxea Holding, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission d'un montant de vingt-sept millions soixante-sept mille cinq cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 27.067.580,89).

Les Apports en Nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale des Apports en Nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie à OXEA HOLDING, prénommée.

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de la Créance Apportée a été remise au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

**« Art. 5.**

5.1 Le capital social de la société est fixé à cent vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cents euros (EUR 124.782.900,00), représenté par cent vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cents (124.782.900,00) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9044. Reçu soixantequinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013101651/215.

(130122919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Greif Nevada Holdings Inc, SCS, Société en Commandite simple,  
(anc. Greif Luxembourg Finance S.C.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.823.

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of July.

Before Us Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Greif Nevada Holdings, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Nevada, United States of America, having its business address at 425 Winter Road, Delaware, Ohio 43015, United States of America, registered with the Nevada Secretary of State's Office under Nevada Business Identification Number NV20021453398 (the "General Partner"), and

2) Greif U.S. Holdings, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Nevada, United States of America, having its business address at 425 Winter Road, Delaware, Ohio 43015, United States of America, registered with the Nevada Secretary of State's Office under Nevada Business Identification Number NV20011195212 (the "Limited Partner" and together with the General Partner, the "Partners").

Here represented by Mr. Steven van Waas, jurist, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) that they together hold the entire issued share capital of "GREIF LUXEMBOURG FINANCE S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.823, incorporated by a notarial deed of Maître Francis Kesseler, Civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, on 29 June 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2175 on 15 September 2011, the articles of association having been lastly amended by a deed of Maître Francis Kesseler, Civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, on 30 March 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1395 on 5 June 2012 (the "Partnership"), and

(ii) that further to a share purchase agreement dated 1 July 2011, the Limited Partner owns nine hundred eighty-nine (989) class B shares having a nominal value of thirty-one euros (EUR 31) each in the share capital of the Partnership, and

(iii) that further to a distribution agreement dated 9 July 2013, the General Partner owns ten (10) class A shares having a nominal value of thirty-one euros (EUR 31) each in the share capital of the Partnership and one (1) class B share having a nominal value of thirty-one euros (EUR 31) in the share capital of the Partnership, and

(iv) that the Partners have decided to waive any and all formalities in connection with holding a general meeting of partners of the Partnership, and

(v) that the Partners have adopted the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Partners resolve to waive any and all formalities in connection with the holding of a general meeting of partners of the Company, statutory or otherwise, considered themselves to be duly convened, as a result of which they could validly pass all resolutions relative to the above agenda.

*Second resolution*

The Partners hereby resolve to amend the Partnership's corporate denomination from "GREIF LUXEMBOURG FINANCE S.C.A." to "Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.A." as a result of the change of general partner.

*Third resolution*

Further to the adoption of the resolution above, the Partners hereby resolve to amend and restate article 1 of the Partnership's articles of association which shall then read as follows:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established between Greif Nevada Holdings Inc, in its capacity as general partner (the "General Partner"), the other subscriber(s) and all those who may become owners of Shares (as defined hereafter) a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.A. (the "Partnership"), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association (these "Articles") and such other regulations as may from time to time be adopted by the Partners.

1.2 All documents emanating from the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, shall bear the registered name of the Partnership, followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Partnership and the initials R.C.S. de Luxembourg, followed by the number under which the Partnership shall be registered with the Luxembourg company register.

*Fourth resolution*

The Partners hereby resolve to change the registered address of the Partnership from 5 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fifth resolution*

As a consequence of the third resolution the Partners hereby resolve to amend article 2.1 of the articles of association of the Company as following:

"**2.1.** The registered office of the Partnership is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the general partner."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Greif Nevada Holdings, Inc., une société régie par les lois de l'État du Nevada, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 425 Winter Road, Delaware, Ohio 43015, États-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Bureau du Secrétaire d'État du Nevada sous le Nevada Business Identification Number NV20021453398 («l'Associé Commandité»), et

2) Greif U.S. Holdings, Inc., une société régie par les lois de l'État du Nevada, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 425 Winter Road, Delaware, Ohio 43015, États-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Bureau du Secrétaire d'État du Nevada sous le Nevada Business Identification Number NV20011195212 («l'Associé Commanditaire») et ensemble avec l'Associé Commandité les «Associés».

Toutes deux ici représentées par Monsieur Steven van Waas, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé à lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) qu'ils sont les associés actuels de «GREIF LUXEMBOURG FINANCE S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.823, constituée par acte notarié du notaire Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 Juin 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro C-2175 daté du 15 septembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, daté du 30 mars 2012, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro C-1395 daté du 5 juin 2012 (la «Société»); et,

(ii) que suite à une convention de transfert de parts datée du 1 juillet 2011, l'Associé Commanditaire détient neuf cent quatre-vingt-neuf (989) parts sociales classe B d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31 EUR) chacune dans le capital social de la Société, et

(iii) que suite à une convention de distribution de parts datée du 9 juillet 2013, l'Associé Commandité détient dix (10) parts sociales classe A d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31 EUR) chacune dans le capital social de la Société ainsi qu'une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31 EUR) dans le capital social de la Société, et

(iv) que les Associés ont décidé de renoncer à toutes formalités relatives à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société; statutaire ou d'autres, se considérant comme être dûment convoquées de sorte que l'Assemblée pourra prendre valablement toutes résolutions figurant à l'ordre du jour, et

(v) que les Associés ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer à toutes formalités relatives à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société, statutaire ou d'autres, se considérant comme être dûment convoquée de sorte que l'Assemblée pourra prendre valablement toutes résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de «GREIF LUXEMBOURG FINANCE S.C.A.» en «Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.A.» suite au changement de l'Associé Commandité.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de procéder à une refonte de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1 Il est formé par les présentes entre Greif Nevada Holdings Inc, en tant que associé commandité («Associé Commandité»), le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions (telles que définies ci-dessous) ci-après, une société sous forme de société en commandite par actions (la «Société») sous la dénomination de «Greif Nevada Holdings, Inc. S.C.A.» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts, et toutes autres modalités que les Associés pourront adopter de temps à autre.

1.2 Tous les documents dressés par la Société et destinés aux tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S de Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de transférer l'adresse du siège social de 5 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

Consécutivement à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 2.1 des statuts comme suit:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par non, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Dont acte, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2013. Relation: MER/2013/1492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101432/155.

(130123125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**FS TM II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 174.477.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS TM II, S.à r.l." on June 18, 2013 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS TM II, S.à r.l." is a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174477, incorporated on December 19, 2012, by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 580 of March 8, 2013 (the "Company").

II. - According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at ninety-seven thousand Danish Kroner (DKK 97,000.-) divided into four thousand eight hundred and fifty (4,850) parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) divided into five million (5,000,000) parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each.

During the period of five years from March 8, 2013, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- On June 12, 2013 the sole participant of the Company, passed a resolution approving Mr. Lars Nygaard as new participant.

IV.- Following receipt by the Company of the sum of two million nine hundred ninety nine thousand nine hundred eighty five Danish Kroner four Oere (DKK 2,999,985.04), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of two million nine hundred thirty five thousand five hundred forty Danish Kroner (DKK 2,935,540.-), to bring it from its present amount of ninety-seven thousand Danish Kroner (DKK 97,000.-) to three million thirty two thousand five hundred forty Danish Kroner (DKK 3,032,540.-), by the issuance of one hundred forty six thousand seven hundred seventy seven (146,777) new parts having a par value of twenty Danish Kroner (DKK

20.-) each and issued with a premium of DKK 0.43906772 per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts to Mr. Lars Nygaard.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of two million nine hundred ninety nine thousand nine hundred eighty five Danish Kroner four Oere (DKK 2,999,985.04) for the New Parts has been given to the undersigned notary.

V. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The issued capital of the company is fixed at three million thirty two thousand five hundred forty Danish Kroner (DKK 3,032,540.-) divided into one hundred fifty one thousand six hundred twenty seven (151,627) parts of twenty Danish Kroner (DKK 20.-) each."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### Follows the french version

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

#### A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS TM II S.à r.l." en date du 18 juin 2013 (la «Décision du Conseil»), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "FS TM II, S.à r.l." est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174477, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 580 du 8 mars 2013 (la «Société»).

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille couronnes danoises (DKK 97,000.-) divisé en quatre mille huit cent cinquante (4,850) parts de vingt couronnes danoises (DKK 20.-) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de couronnes danoises (DKK 100,000,000) divisé en cinq million (5,000,000) parts sociales de vingt couronnes danoises (DKK 20.-).

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 8 mars 2013, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- Le 12 juin 2013, le seul associé de la Société a passé une résolution pour approuver M. Lars Nygaard comme nouvel associé.

IV.- A la suite de la réception de la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq couronnes danoises quatre Oere (DKK 2,999,985,04), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent quarante couronnes danoises (DKK 2,935,540,-) pour porter le capital de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille couronnes danoises (DKK 97,000.-) à trois millions trente-deux mille cinq cent quarante couronnes danoises (DKK 3,032,540,-) par la création et l'émission de cent quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (146,777) nouvelles parts d'une valeur de vingt couronnes danoises (DKK 20.-) et émises avec une prime d'émission de DKK 0.43906772 chacune (les „Nouvelles Parts") et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts à M. Lars Nygaard.

La preuve de paiement de la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq couronnes danoises quatre Oere (DKK 2.999.985,04) pour les Nouvelles Parts a été fournie au notaire instrumentaire.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions trente-deux mille cinq cent quarante couronnes danoises (DKK 3.032.540,-) divisé en cent cinquante-et-un mille six cent vingt-sept (151.627) parts de vingt couronnes danoises (DKK 20.-) chacune.»

*Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101413/115.

(130123436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Topolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 45.507.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement n° 561/2013 rendu en date du 26 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a, conformément à l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TOPOLUX S.A., avec siège à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs, inscrite au RCS sous le numéro B 45.507, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 6 février 2013.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

*Le liquidateur / Avocat à la Cour*

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013101088/19.

(130122456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 71, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 93.200.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013099105/11.

(130120346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.